



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

Séance du 19 janvier 2026

Le dix-neuf janvier Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIER

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, GUIARD Philippe, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
ROSSIGNOL Didier, suppléant
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
GUILLET Vincent, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
/

Étaient excusés : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), RAGARU Edit (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), PENE Loïc (St-Aignan-Sur-Roë), BOURBON Aristide (St-Martin-du-Limet), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MADIOT Isabelle (Suppléante - St Saturnin du Limet), BEUCHER Clément (St-Poix), JULIOT Thierry (la Rouaudière).

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), BEDOUET Gérard (St-saturnin-du-Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Edit RAGARU a donné pouvoir à Aurélie MAHIER
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Secrétaire de Séance : Élu M. Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-01/14 : SPORT ET TOURISME

Séance du : 19 janvier 2026

OBJET 2026-01/14 : SPORT ET TOURISME

L'ODYSSEE – ECOLES DE RENAZE, SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, CONGRIER – PROJET « BIEN GRANDIR AVEC LES ECRANS »

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Equipements Sportifs et du Tourisme, présente au Conseil communautaire le projet « Bien grandir avec les écrans » porté par 4 écoles de RENAZÉ et les écoles de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË et CONGRIER dans le cadre du Territoire Educatif Rural (TER).

Mme BALOCHE précise que sont également associées à ce projet les écoles de Saint-Aignan-sur-Roë et Congrier.

Contexte

Le projet « Bien grandir avec les écrans » est porté par les 4 écoles publiques de Renazé dans le cadre du Territoire Éducatif Rural (TER).

Il s'inscrit dans une démarche de prévention et d'accompagnement des familles face à la place croissante des écrans dans le quotidien des enfants.

Cette action vise à proposer une approche collective, éducative et territoriale autour des usages numériques, en lien avec la santé, le bien-être et la cohésion familiale.

Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Sensibiliser les familles aux impacts des écrans sur le développement de l'enfant ;
- Favoriser un usage raisonné et équilibré des écrans ;
- Encourager des pratiques alternatives contribuant à la santé et au lien social.

Les thématiques abordées portent notamment sur :

- L'activité physique,
- Le sommeil,
- L'alimentation,
- La place des écrans dans la vie quotidienne,
- Les pratiques manuelles, culturelles et les jeux.

Déroulé des actions prévues

Le projet se déploie sur la période janvier – février, autour de trois temps forts :

- **Temps 1** – Prendre conscience (12 au 25 janvier)

Réalisation de diagnostics familiaux sur les pratiques numériques.

- **Temps 2** – S'informer (26 au 30 janvier)

Projection gratuite du film « Et si on levait les yeux ? » au cinéma de Renazé.

- **Temps 3** – Trouver des solutions (31 janvier au 15 février)

Mise en place d'activités alternatives en classe et en famille : ateliers jeux, activités manuelles, concerts, soirée astronomie, etc.

Sollicitation adressée à la Communauté de communes

Dans le cadre du Temps 3, les écoles de Renazé, Saint-Aignan-sur-Roë et Congrier sollicitent la mise à disposition gratuite d'entrées à l'Odyssée pour les familles, afin de promouvoir des activités physiques sans écran.

Deux hypothèses ont été étudiées :

- **Option 1** : gratuité d'une entrée enfant ;
- **Option 2** : gratuité d'une entrée enfant + une entrée adulte.

Le public concerné est estimé à environ 320 élèves, de la maternelle au CM2.

Rappel du contexte intercommunal

Il est rappelé que la Communauté de communes finance déjà intégralement :

- les cycles scolaires de natation
- les transports scolaires
- l'accès gratuit des ALSH au centre aquatique (intégré à la valorisation budgétaire des services).

Analyse financière

L'impact financier estimatif pour la collectivité serait le suivant :

- **Option 1** – Gratuité d'une entrée enfant
 $320 \text{ élèves} \times 3,50 \text{ €} = 1\,120 \text{ €}$
- **Option 2** – Gratuité d'une entrée enfant + un adulte
 $320 \text{ élèves} \times (3,50 \text{ €} + 5,20 \text{ €}) = 2\,688 \text{ €}$

Au regard de ces éléments, la commission Sport-Tourisme du 16 décembre 2025 a proposé d'apporter une réponse favorable à cette demande et retenir l'option 1, gratuité d'une entrée / enfant.

Il est également proposé d'assurer un suivi a posteriori, notamment sur :

- le nombre de bons utilisés
- le nombre d'accompagnateurs.

Sur proposition de la commission Sport-Tourisme réunie le 16 décembre 2025 (Option 1 retenue : gratuité d'une entrée/enfant),

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2026 (Option 2 retenue : gratuité d'une entrée/enfant +1 accompagnant adulte),

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 46

Votants : 51 (par le jeu des pouvoirs)

A LA MAJORITÉ (sur 51 votants) :

50 pour

0 contre

1 abstention : Gaétan CHADELAUD

⇒ **VALIDE** la gratuité d'une entrée enfant + 1 accompagnant adulte (option 2) en soutien au projet porté les 4 écoles publiques de Renazé, Saint-Aignan-sur-Roë et Congrier « Bien grandir avec les écrans » dans le cadre du T.E.R. ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à modifier les tarifs d'entrée au centre aquatique L'Odyssée jusqu'à la fin des vacances de février 2026 en conséquence, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22 janvier 2026

Pour extrait conforme,
Le Président



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Maxime CHAUVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260119-DELIB20260114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

Affichage : 28/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

